

Villes pilotes à 0,6V/m : poursuivons le mouvement - 11/05/2009  
**Communiqué de Robin des Toits**



**Six communes déjà volontaires pour passer à 0,6V/m : poursuivons le mouvement**

A l'occasion du Grenelle de la Téléphonie Mobile l'association Robin des Toits a proposé le 6 mai la mise en place d'expérimentation grandeur nature du seuil de précaution sanitaire de 0,6V/m défendu par les scientifiques internationaux indépendants.

Cette proposition a reçu le soutien de l'Association des Maires de France, du CRIIREM, d'Ecologie Sans Frontière et de la Confédération Syndicale des Familles.

Plusieurs communes de zones urbaines et rurales sont déjà volontaires : Courbevoie (Hauts-de-Seine), Hérouville-Saint-Clair (Calvados), Le Vigan (Gard), Niergnies (Nord), Aumessas (Gard), Campestre (Gard).

A l'heure actuelle les seuils d'exposition maximum sont compris entre 41 et 61V/m mais Robin des Toits et les communes volontaires souhaitent que le seuil d'exposition ne dépasse pas 0.6V/m. Ce seuil permettrait le fonctionnement normal du portable tout en assurant une bien meilleure protection sanitaire des riverains d'antenne. Sur le terrain, Robin des toits constate que lorsque les citoyens sont correctement informés, ils sont tout à fait d'accord pour recevoir l'installation d'un opérateur de téléphonie mobile, à condition que ce dernier garantisse un seuil indépassable de 0,6V/m.

**Devant le silence des opérateurs et du gouvernement devant cette proposition et afin que ce Grenelle débouche sur des résultats concrets, Robin des Toits, en coordination avec le CRIIREM lance un appel à candidature aux collectivités souhaitant également devenir ville pilote pour l'expérimentation du seuil de 0,6V/m.**

Les collectivités candidates peuvent s'inscrire auprès de [contact@robindestoits.org](mailto:contact@robindestoits.org).

**La liste actualisée des collectivités candidates est disponible sous :**

[Liste des villes pilotes candidates au 0.6V/m - actualisée au 20/05/2009](#)

**Les collectivités déjà candidates au 25/05/09 sont :**

Courbevoie (Hauts-de-Seine)  
Hérouville-Saint-Clair (Calvados)  
Le Vigan (Gard)  
Niergnies (Nord)  
Aumessas (Gard)  
Campestre-et-Luc (Gard)  
L'Ile-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)  
Chassieu (Rhône)  
Pau (Pyrénées Atlantiques)  
Portiragnes (Hérault)  
Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)  
Olemps (Aveyron)  
Meynes (Gard)  
Château-Thierry (Aisne)